

# KENYA

## Environnement opérationnel

### Contexte

En 2011, l'environnement opérationnel du HCR a été marqué par un afflux significatif de réfugiés somaliens dans le nord-est du Kenya et par la décision du Gouvernement kenyan d'allouer des terrains supplémentaires pour décongestionner les camps de réfugiés de Dadaab et y améliorer les conditions de vie.

En septembre 2011, Dadaab avait accueilli plus de 140 000 nouveaux réfugiés, essentiellement originaires de Somalie. La population réfugiée atteignait 450 000 personnes, un nombre bien supérieur à la capacité des trois camps, initialement prévus pour accueillir 90 000 réfugiés au total, et qui est venu accroître la charge pesant sur des infrastructures et des services déjà mis à rude épreuve.

En raison de la congestion et du surpeuplement des camps, les nouveaux arrivants se sont installés spontanément aux alentours de Dadaab, ce qui a compliqué l'enregistrement et la prestation de services. En outre, les effets de cet afflux dans une zone semi-aride à l'écosystème fragile sont devenus très visibles, les réfugiés et les communautés d'accueil se disputant des ressources rares - eau, bois de chauffage - pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Le camp de Kakuma, situé dans la province de la Vallée du Rift, abrite plus de 80 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont plus de 43 000 Somaliens. Les autres réfugiés sont principalement originaires du Soudan, de l'Éthiopie et de la République démocratique du Congo.

En septembre, le Kenya accueillait au total environ 559 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 52 000 personnes relevant de la compétence du HCR à Nairobi.

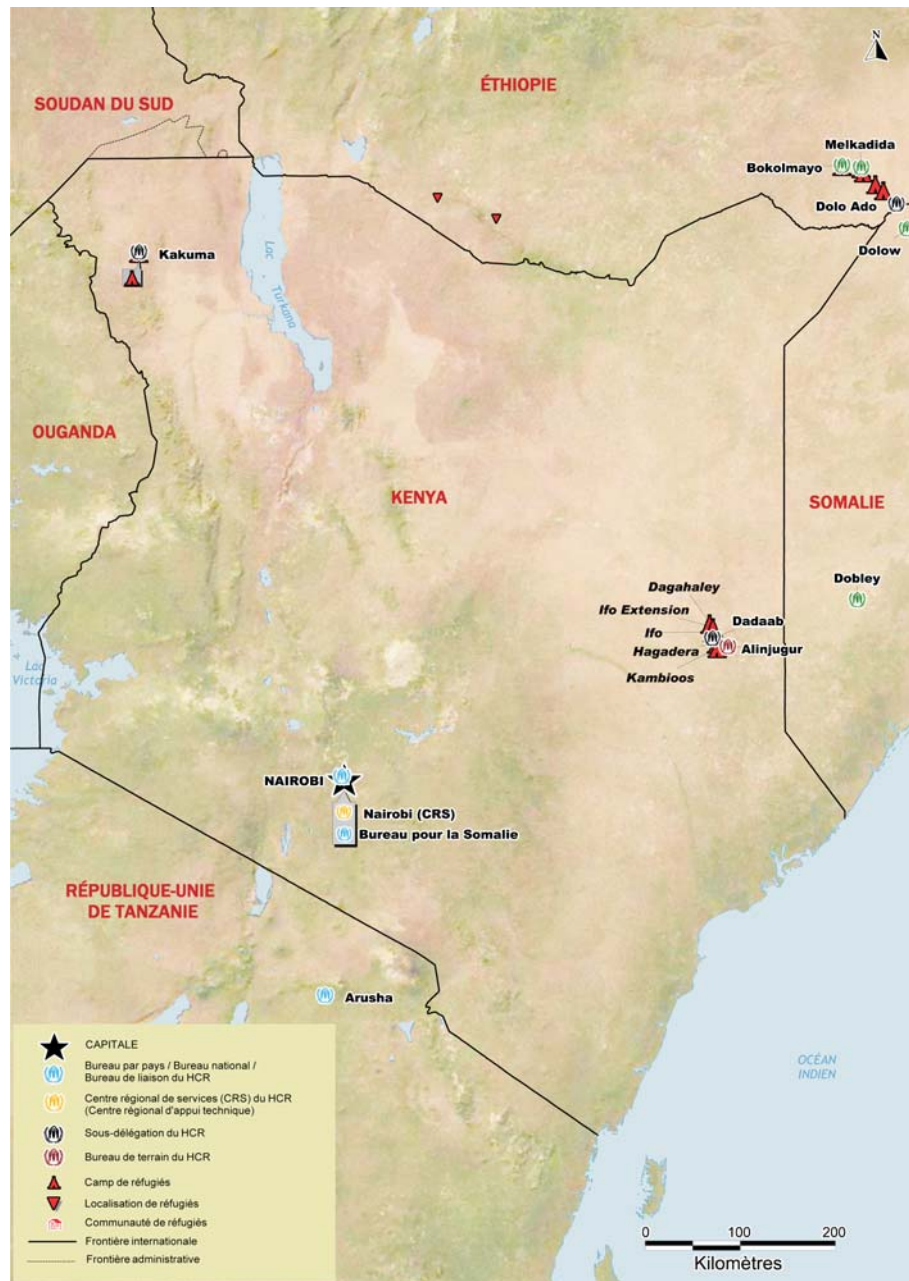
### Besoins

Les besoins essentiels ont considérablement augmenté, en raison de l'ampleur de l'afflux observé en 2011, de la création de camps supplémentaires et des efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des réfugiés. L'autosuffisance et la résilience doivent être renforcées au sein des communautés locales et des communautés réfugiées. La protection de l'environnement, au travers de diverses mesures, est également un impératif dans les régions qui accueillent des réfugiés.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête réalisée pour recenser les populations exposées à un risque d'apatridie, le HCR et un consortium de partenaires plaideront pour une réglementation nationale sur la réduction et la prévention de l'apatridie, ainsi que l'adoption des traités internationaux applicables.

## Stratégie et activités

La stratégie globale du HCR au Kenya vise à préserver (et, si possible, à élargir) l'espace d'asile, et à renforcer le plaidoyer en faveur de toutes les personnes qui relèvent de sa compétence à Nairobi, ainsi que dans les camps de Dadaab et Kakuma. Cette stratégie sera mise en œuvre en tenant compte des conditions



securitaires, politiques, socio-économiques et environnementales observées dans le pays.

Le HCR veillera en priorité à ce que toutes les personnes relevant de sa compétence dans les camps et en milieu urbain bénéficient d'une protection conforme à la législation et aux politiques nationales, ainsi qu'aux conventions internationales applicables en la matière. La protection des groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants, les mineurs non accompagnés et séparés, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spécifiques occupera une place centrale dans le programme de protection.

Parmi les autres priorités, citons l'accès à des logements convenables, la santé, l'eau, l'assainissement, l'éducation et l'accès à des moyens d'existence, au bénéfice des réfugiés vivant en milieu urbain, des résidents des camps et des communautés d'accueil vivant aux alentours de ces sites.

Le renforcement des mesures destinées à garantir la sécurité nationale a entraîné une réduction de l'espace d'asile, qui s'est traduite par le refoulement de demandeurs d'asile somaliens, ainsi que par des restrictions sur les déplacements des réfugiés à l'extérieur des camps. La décision prise par le Gouvernement kenyan de fournir des terrains supplémentaires pour les réfugiés et son aval pour ouvrir un centre de transit à Liboi, à proximité de la

## Chiffres prévisionnels pour le Kenya

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Éthiopie	20 980	20 980	14 300	14 300	6 500	6 500
	Somalie	479 000	479 000	623 100	623 100	769 100	769 100
	Soudan	27 500	27 500	33 000	33 000	39 000	39 000
	Pays divers	9 090	9 090	14 550	14 550	13 000	13 000
Demandeurs d'asile	RDC	6 530	6 530	5 050	5 050	3 520	3 520
	Éthiopie	13 500	13 500	15 000	15 000	12 500	12 500
	Soudan	7 520	7 520	5 300	5 300	4 200	4 200
	Pays divers	4 880	4 880	4 700	4 700	4 180	4 180
Réfugiés rapatriés	Kenya	600	600	800	800	-	-
Déplacés internes	Kenya	250 000	30 000	230 000	10 000	230 000	10 000
Déplacés de retour	Kenya	-	20 000	-	10 000	-	-
Apatrides	Apatrides	20 000	-	30 000	-	30 000	-
<b>Total</b>		<b>839 600</b>	<b>619 600</b>	<b>975 800</b>	<b>735 800</b>	<b>1 112 000</b>	<b>862 000</b>

## Objectifs et cibles prioritaires en 2012

## Environnement de protection favorable

- Favoriser l'élaboration ou le renforcement de lois et de politiques.
  - ↻ La politique nationale sur les réfugiés, la législation révisée sur l'asile et l'apatridie, les politiques et législations nationales sur les déplacés internes sont conformes aux normes internationales et/ou régionales.
- Améliorer l'accès au territoire et réduire le risque de refoulement
  - ↻ Des campagnes de sensibilisation, des réunions et des sessions de formation régulières sur la loi relative aux réfugiés et sur la protection internationale sont organisées à l'intention des responsables gouvernementaux et des forces de l'ordre.
  - ↻ Les personnels de protection voient leur capacité de suivi et d'évaluation de la situation des personnes relevant de la compétence du HCR améliorée.

## Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer ou maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage.
  - ↻ Soutenir les investissements pour des infrastructures et des capacités d'enregistrement de qualité.
  - ↻ La capacité du Gouvernement en matière d'asile, en particulier celle du Département chargé des affaires de réfugiés, est consolidée par la formation du personnel et l'introduction de procédures de partage des données.
- Améliorer les conditions d'accueil.
  - ↻ Les conditions d'accueil dans les centres d'accueil, ainsi que les services proposés aux nouveaux arrivants, s'améliorent.

## Protection contre la violence et l'exploitation

- Renforcer la protection des enfants.
  - ↻ Des espaces réservés aux enfants, adaptés et de bonne qualité, sont accessibles.
  - ↻ Environ huit pour cent des enfants non accompagnés ou séparés bénéficient d'une procédure de détermination de l'intérêt supérieur (DIS).

- Réduire le risque de violence sexuelle ou sexiste et améliorer la qualité des interventions.

- ↻ Renforcer et élargir la portée des systèmes communautaires de réduction et de prévention.
- ↻ Les survivants de violence sexuelle ont accès à une aide médicale, juridique et psychologique adaptée et en bénéficient rapidement.

## Besoins et services essentiels

- Améliorer le bien-être nutritionnel des personnes relevant de la compétence du HCR.
  - ↻ Le taux de malnutrition aiguë globale est réduit chez les enfants âgés de six mois à cinq ans.
- Améliorer l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR.
  - ↻ Les taux de mortalité, y compris chez les enfants de moins de cinq ans, sont stabilisés à moins de un pour 1 000 par mois grâce à des effectifs et des ressources en quantité suffisante dans les hôpitaux et les centres de santé.
- Construire, améliorer ou maintenir des abris et des infrastructures.
  - ↻ Environ 33 pour cent des ménages vivent dans des logements convenables.
- Améliorer ou maintenir l'approvisionnement en eau potable.
  - ↻ Le volume d'eau disponible passe de 17 à 20 litres par jour et par personne.
- Offrir à la population un accès optimal à l'éducation.
  - ↻ Environ 52 pour cent des enfants de six à onze ans relevant de la compétence du HCR sont scolarisés dans le primaire.

## Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de réinstallation.
  - ↻ Plus de huit pour cent des individus ayant fait l'objet d'une demande de réinstallation partent pour des pays tiers.

## Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	447
Internationaux	69
Nationaux	298
JEA	8
VNU	57
Autres	15

frontière entre le Kenya et la Somalie, vont permettre de filtrer les nouveaux arrivants et d'améliorer l'accès à l'asile, ainsi que la qualité des interventions de protection.

Le HCR continuera d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider ses systèmes de gestion des réfugiés et travaillera en étroite collaboration avec le Département chargé des affaires de réfugiés sur les questions stratégiques. La mise en œuvre pleine et entière du projet de renforcement de la sécurité, monté en partenariat avec le Gouvernement kenyan, améliorera les conditions générales de sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps, en créant un environnement propice à une protection et à une aide efficaces, au profit des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. L'Organisation cherchera également à élargir l'éventail des possibilités qui s'offrent en matière de solutions durables, en facilitant le rapatriement librement consenti, le retour volontaire et la réintégration, ainsi que la réinstallation et l'intégration sur place, *de facto* ou *de jure*, pour les réfugiés qui répondent aux critères définis par la loi sur les réfugiés et la citoyenneté de 2011.

### ○ Contraintes

L'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés somaliens sur le territoire kenyan, perçue comme une menace pour la sécurité nationale, a entraîné un rétrécissement de l'espace d'asile qui constitue une contrainte. Les moyens d'existence qui s'offrent aux réfugiés et aux communautés d'accueil sont limités, de sorte qu'il est plus difficile au HCR de trouver des solutions durables en

Des réfugiées somaliennes récemment arrivées au Kenya transportent des branchages qui serviront à construire un tukul, abri somalien traditionnel au toit en forme de dôme.



HCR / B. BANNON

renforçant l'autosuffisance. Les défis rencontrés pour maintenir l'état de droit dans les régions d'accueil situées au nord-est du Kenya pourraient être à l'origine d'autres contraintes.

## Organisation et mise en œuvre

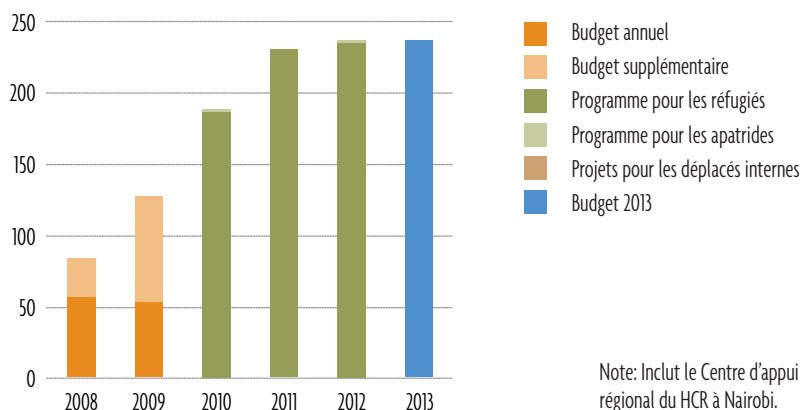
### ○ Coordination

La présence du HCR au Kenya se compose d'une délégation à Nairobi, de deux sous-délégations à Dadaab et Kakuma, et d'un bureau de terrain à Alinjugur. Pour mieux répondre aux besoins de la zone sud de Dadaab, Alinjugur sera transformé en sous-délégation en 2012 et couvrira les camps de Hagadera et de Kambioos.

Le HCR compte parmi ses partenaires le Gouvernement du Kenya, divers organismes du système des Nations Unies et de la société civile. Le ministère de l'Immigration et de l'Immatriculation des personnes et son Département chargé des affaires de réfugiés (DRA) sont les homologues gouvernementaux du HCR pour la gestion du programme en faveur des réfugiés. Le PAM fournit les rations alimentaires pour les distributions générales ainsi que pour d'autres programmes d'alimentation. Le HCR et l'UNICEF renforcent actuellement leur partenariat dans le domaine de l'éducation et la protection de l'enfance.

## Budget du HCR au Kenya 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Note: Inclut le Centre d'appui régional du HCR à Nairobi.

## Informations financières

De même que la population relevant de la compétence du HCR, les besoins budgétaires globaux pour l'opération au Kenya ont augmenté, passant de 55 millions de dollars E.-U. à 230 millions de dollars E.-U. en 2011.

En raison de la croissance de la population, de l'ouverture de nouveaux camps et de projets visant à améliorer et à renforcer la prise en charge des besoins, les besoins budgétaires devraient atteindre 236 millions de dollars E.-U.

## Budget 2012 pour le Kenya (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Instruments régionaux et internationaux	0	61 121	64 121	125 243
Droit et politique générale	0	0	76 243	76 243
Cadre administratif national	743 887	23 121	0	767 009
Accès à l'assistance juridique	2 241 726	0	0	2 241 726
Accès au territoire et non-refoulement	1 988 668	0	0	1 988 668
Sous-total	<b>4 974 281</b>	<b>84 243</b>	<b>140 364</b>	<b>5 198 888</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>				
Conditions d'accueil	1 822 715	0	0	1 822 715
Identification des cas d'apatridie	0	142 243	0	142 243
Enregistrement et établissement de profils	2 897 259	0	0	2 897 259
Détermination du statut de réfugié	1 435 689	0	0	1 435 689
Documents individuels	4 708 366	0	0	4 708 366
Enregistrement et documents d'état civil	1 378 403	0	0	1 378 403
Sous-total	<b>12 242 433</b>	<b>142 243</b>	<b>0</b>	<b>12 384 675</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>				
Protection contre la criminalité	8 006 689	0	0	8 006 689
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	4 079 310	0	0	4 079 310
Détention non arbitraire	1 559 268	0	0	1 559 268
Protection des enfants	4 404 054	0	0	4 404 054
Sous-total	<b>18 049 321</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 049 321</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>				
Santé	19 051 617	0	0	19 051 617
Santé génésique et services liés au VIH	9 022 505	0	0	9 022 505
Nutrition	13 778 193	0	0	13 778 193
Sécurité alimentaire	1 601 768	0	0	1 601 768
Eau	9 774 048	0	0	9 774 048
Assainissement et hygiène	22 778 255	0	0	22 778 255
Abris et infrastructure	21 555 743	0	0	21 555 743
Accès aux énergies	8 555 473	0	0	8 555 473
Articles ménagers et d'hygiène de base	18 320 552	0	0	18 320 552
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	4 182 767	0	0	4 182 767
Éducation	14 059 676	0	0	14 059 676
Sous-total	<b>142 680 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142 680 599</b>

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux

Département chargé des affaires de réfugiés (ministère de l'Immigration et de l'Immatriculation des personnes)  
Ministère de l'Administration provinciale et de la Sécurité intérieure  
Ministère de la Santé publique et de l'assainissement  
Ministère de l'Éducation

#### ONG

African Development Emergency Organization  
CARE International  
Centre for Domestic Training and Development  
Comité international de secours  
Conseil danois pour les réfugiés  
Conseil norvégien pour les réfugiés  
Cooperazione E Sviluppo (CESVI)  
Cooperazione Italiana (COOPI)  
Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit  
Don Bosco (Kenya)  
Fafi Integrated Development Association  
Fédération luthérienne mondiale  
FilmAid International  
Handicap International  
International Service Volunteers Association  
Kenya Magistrates And Judges Association  
Kenya National Commission on Human Rights  
Legal Advice Centre (Kituo Cha Sheria) (Kenya)  
National Council of Churches of Kenya  
Oxfam (R.-U.)  
Refugee Consortium of Kenya  
Relief Reconstruction and Development Organisation  
Save the Children Fund (R.-U.)  
Service jésuite des réfugiés  
Société kényane de la Croix-Rouge  
Windle Trust UK in Kenya

#### Autres

OIM  
VNU

### Partenaires opérationnels

#### ONG

Centre for Torture Victims (Kenya)  
GOAL  
Médecins Sans Frontières - Espagne  
Médecins Sans Frontières - Suisse

#### Autres

BCAH  
DSS  
FNUAP  
OIM  
ONUSIDA  
PAM  
PNUD  
UNICEF



RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Autonomisation et autosuffisance communautaires</b>				
Mobilisation communautaire	1 196 691	23 121	29 121	1 248 934
Coexistence avec les communautés locales	2 327 600	0	0	2 327 600
Ressources naturelles et environnement commun	4 043 616	0	0	4 043 616
Autosuffisance et moyens d'existence	3 128 919	0	0	3 128 919
Sous-total	<b>10 696 826</b>	<b>23 121</b>	<b>29 121</b>	<b>10 749 069</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie de solutions globales	640 365	0	0	640 365
Retour volontaire	1 914 071	0	0	1 914 071
Réintégration	0	0	99 121	99 121
Réinstallation	2 352 504	0	0	2 352 504
Réduction renforcée des cas d'apatridie	0	36 121	0	36 121
Sous-total	<b>4 906 940</b>	<b>36 121</b>	<b>99 121</b>	<b>5 042 183</b>
<b>Leadership, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	153 324	15 621	173 243	342 188
Gestion et coordination des camps	5 836 331	0	0	5 836 331
Relations avec les donateurs	594 124	0	0	594 124
Sous-total	<b>6 583 778</b>	<b>15 621</b>	<b>173 243</b>	<b>6 772 643</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	11 729 055	0	0	11 729 055
Gestion des opérations, coordination et appui	23 472 459	0	0	23 472 459
Sous-total	35 201 514	0	0	35 201 514
<b>Total</b>	<b>235 335 692</b>	<b>301 350</b>	<b>441 850</b>	<b>236 078 892</b>
<b>Budget 2011 révisé</b>	<b>229 839 437</b>	<b>452 184</b>	<b>470 587</b>	<b>230 762 208</b>